



DEC201137DR02

Décision portant nomination de M. Marc Morand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie et nommant M. Guillaume Figuet, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 05/02/2020 ;

Considérant que M. Marc Morand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation lle-de-France Meudon du CNRS du 19/06/2006 au 21/06/2006 et du 13/09/2006 au 15/09/2006 ;

DECIDE:

Article 1er: M. Marc Morand, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie à compter du 01/01/2019.

M. Marc Morand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc Morand est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2020

Le directeur de l'unité Guillaume Figuet

Visa de la déléguée régionale du CNRS Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie Stéphane Régnier